



Trop perçu pole emploi et ils me réclament de l'argent

Par **mido92**, le **12/05/2016** à **10:24**

Bonjour,

Pole emploi me réclame un trop perçu de presque 3.000 €. Le jugement est passé le 2 mai. Un huissier est venue me déposer le courrier me demandant de régler cette somme. Etant au RSA avec 2 enfants et enceinte d'un 3e, je ne peux régler cette somme même en échéancier étant donné que j'ai déjà du mal à régler mes factures. Que puis-je faire étant donné que je leur avais téléphoné plusieurs fois pour leur dire que cette argent ne m'étais pas dû ? Comment faire pour leur prouver que j'ai contesté le versement ?

Merci par avance.

Par **jos38**, le **12/05/2016** à **10:33**

bonjour. malheureusement, vous auriez dû vous déplacer ou envoyer une lettre recommandée avec accusé de réception pour prouver votre contestation. vous auriez dû également mettre cet argent de côté et ne pas le dépenser puisque vous saviez qu'il était indu. négociez un autre échéancier avec l'huissier en apportant tous documents prouvant vos faibles revenus et dépenses

Par **mido92**, le **12/05/2016** à **11:02**

merci de votre réponse rapide vous pensez qu'ils ont le droit de faire la saisie alors que je suis au rsa ?

merci jos38

Par Tisuisse, le 12/05/2016 à 11:38

Bonjour,

S'il y a eu un jugement, muni du titre exécutoire, oui, la saisie est possible. Voyez les services sociaux de votre commune pour avoir, si nécessaire, une aide exceptionnelle.